

***Ouagadougou, Burkina Faso, 12 octobre (Infosplusgabon) - Depuis le lancement de la campagne de souscription pour la construction du mémorial de Thomas Sankara en début octobre, le Comité international mémorial Thomas Sankara (CIM-TS) a récolté, à la date du 11 octobre, plus d'un milliard de FCFA, ont annoncé les porteurs du projet.***

«A ce jour nous pouvons vous informer que, le lundi 2 octobre, lors de la cérémonie, placée sous le très haut patronage du Président du Faso et le camarade président Jerry John Rawlings, par ailleurs, président d'honneur du Mémorial Thomas Sankara, et parrain de ladite cérémonie, le comité a mobilisé la somme d'un milliard vingt-trois millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-sept Francs CFA (1.023 195 527) », lit-on dans un rapport du CIM-TS.

Cette somme représente les contributions provenant des officiels, des opérateurs économiques, des citoyens, des chefs de représentations diplomatiques, des leaders de la société civile, de la diaspora burkinabè, de quelques délégués de pays voisins et amis du Burkina.

Le Burkina Faso commémore, dimanche prochain, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la mort du capitaine Thomas Sankara à travers des marches et une procession.

Les manifestations similaires auront lieu dans certains pays africains, selon le CIM-TS.

Sankara a été tué le 15 octobre 1987 avec douze de ses compagnons dans un coup d'Etat qui avait porté Blaise Compaoré au pouvoir.

Ce dernier (Blaise Compaoré) a été chassé par la rue en fin octobre 2014, alors qu'il cherchait à modifier la Constitution pour briguer un autre mandat après 27 années de règne.

Le dossier est resté longtemps dans les oubliettes, mais le régime de transition avait redonné espoir aux familles des victimes en procédant à l'exhumation des corps.

Cependant, le corps qui est censé être celui du président Sankara ne présente pas de traces ADN susceptibles d'être identifiées, mais la justice suit son cours.

L'ancien président Blaise Compaoré visé par un mandat d'arrêt international, dans le cadre de ce dossier, est inculpé pour "attentat contre la sûreté de l'Etat, complicité d'assassinat et recel de cadavres".

FIN/INFOSPLUSGABON/IPO/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon